Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-212901409-20260528-2026_081-DE

COMMUNE DE MAIRIE DE LOPERHET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26

Le 28 mai 2026, le Conseil municipal de la Commune de Mairie de Loperhet s'est réuni mairie sous la présidence de Nathalie GODET, suivant convocation transmise le mercredi 20 mai 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : DO CARMO Raphaël, DROFF Vincent, GODET Nathalie, GONZALEZ Victor, JEZEQUEL Marie-Hélène, JORON Adrien, JOSSO Gwendal, KERBIRIOU Delphine, KERBRAT Jean-Yves, KERNIVINEN Béatrice, L'EOST Ana, LE BOT Pascale, LE BRAS Dominique, LE GALL Mickael, PAUGAM Carine, PERROT Christelle, QUOY Marie-Jo, RIOU Adrien, ROCLE Rodolphe, ROQUEFORT Maripol, SALAUN Bruno, SERVEL Philippe
Excusé ayant donné procuration : CRUSIAUX Florian à GODET Nathalie, GUENGANT Catherine à DO CARMO Raphaël, REBOLLO Louisette à PERROT Christelle, ZOLLI Emilie à KERBRAT Jean-Yves
Absents : LE FEVRE Thierry

Secrétaire de séance : LE GALL Mickael

2026-081 - SUBVENTION: APPEL À PROJET DU DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PLAGES AUX PMR

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants,

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

CONSIDÉRANT que le Conseil Départemental du Finistère propose une aide exceptionnelle destinée à soutenir les collectivités dans leurs démarches d'accessibilité aux plages,

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-212901409-20260528-2026_081-DE

CONSIDÉRANT que la demande de subvention doit être formalisée pour être éligible au dispositif départemental,

Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnel de l'accessibilité de la plage de Pors Don comme suit:

Accessibilité de la plage de Pors Don			
DEPENSES		**RECETTES**	
tapis de roulement	34 857,00 €	Département (80%)	35 469,60 €
2 fauteuils de baignade	4 980,00 €		
signalétique	2 000,00 €		
tables pique nique PMR	2 500,00 €	autofinancement	8 867,40 €
TOTAL	44 337,00 €		44 337,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE

- d'approuver le principe de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère au titre de l'aide exceptionnelle pour l'accessibilité des plages aux personnes à mobilité réduite ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer tous actes et documents nécessaires à cette demande, y compris les conventions éventuelles y afférentes ;
- de charger Monsieur le Maire de notifier la présente délibération aux services concernés du Conseil Départemental du Finistère.

Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 28 mai 2026

Le président de séance,
Nathalie GODET

Le secrétaire de séance,
Mickael LE GALL